Sit de tout qui en ai dressé le présent acte que
j'ai signé avec les témoins

François Guil Garachon André

Charles Gmouvier

Elisabet Gardeno Bourgues

L'an sixième de la République française une et indivisible
et le huit Floréal par devant moi Joseph Bergues officier de l'état civil de cette
Commune de la Garde Chef lieu du Canton département du Var
François Albert tout Citoyens Pour contracter mariage le Citoyen François Albert
et Josephine agé de trente ans maçon de fer fils de Joseph et de Magdeleine
aimé Gaucher boulanger fille majeure de fer fils de Magdeleine
Bonnaud résidant en cette Commune Dame Port.
et amoureuse fille majeure de fer fils de Magdeleine
foucard, et veuve de Jacques Gouas, originaire de la Martigues
et résidant en cette Commune Hautes Alpes, lesquels futurs
Conjoints étant accompagnés des Citoyens Charles Prioniteau
Joseph foucard boulanger, Felix Bonnet Propriétaire Hautaire
Etienne Garachon Cordonnier, tous agés de vingt cinq
ans et résidant en Commune assistés des dits futurs époux
Pères Mères et Amis tous Donnant au dit mariage
leur Consentement. Lecture faite en présence des susdits et nommés
1° Le acte de publication du mariage fait par moi le dix
huit du Ving nidaz de Germinal 2° des extraits actes de naissance

Des dits futurs qui
Constatent l'accomplissement
Lequel subsiste
Légitime des futurs
Parents et que les dits ollivier
Parents et que les Dames des Marguerite Aicard Gouas
et veuve Dame du dit albert. Les futurs époux et
nouveau déclarent à haute et intelligible voix leur mutuel
Consentement au dit mariage et Prence des susdits Témoins
j'ai en qualité d'officier de l'état civil prononcé au nom
de la loi que François albert et Josephine ollivier sont
unis en mariage Dont et de quoi j'ai dressé le présent acte que j'ai signé avec les Témoins les parties et officier après
lecture

Charles Gmouvier Garachon

Foucard Felix Bonnet

Bourgues officier

jean André David
aimé Etienne Levoux

L'an sixième de la République française une et indivisible
et le huit Floréal par devant moi Joseph Bergues officier de l'état
civil de cette Commune de la garde département du Var
Sont comparus pour contracter mariage le Citoyen jean André David
Cultivateur fils légitime de François David et de Elisabeth Albert
de cette Commune d'une part,